



AVIS

portant ouverture d'une enquête publique unique préalable à la :

- 1) à la déclaration d'utilité publique des travaux de dérivation des eaux de la source du Château, de la source de l'Abreuvoir et de la source du Bois des Hanoux à titre de régularisation, et de l'instauration des périmètres de protection de ces points d'eau,
- 2) à l'autorisation d'utiliser l'eau des sources pour l'alimentation en eau destinée à la consommation humaine de la commune d'Arry.

Demandeur : commune d'Arry

Le préfet de la Moselle a prescrit du 6 au 22 juillet 2022, l'ouverture d'une enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique aux travaux de dérivation des eaux de la source du Château, de la source de l'Abreuvoir et de la source du Bois des Hanoux à titre de régularisation, à l'instauration des périmètres de protection de ces points d'eau, et à l'autorisation d'utiliser l'eau des sources pour l'alimentation en eau destinée à la consommation humaine de la commune d'Arry. La commune d'Arry est désignée siège de l'enquête.

Le tribunal administratif de Strasbourg a désigné monsieur Robert Cisamolo, ingénieur retraité EDF, en qualité de commissaire-enquêteur.

Les personnes intéressées pourront prendre connaissance, pendant la durée de l'enquête, des pièces du dossier :

- sur support papier dans la mairie susmentionnée aux heures habituelles d'ouverture au public,
- sur le site internet de la préfecture : « www.moselle.gouv.fr – publications – publicité légale installations classées et hors installations classées - arrondissement de Metz »,
- ainsi que sur un ordinateur mis à la disposition du public dans le hall d'accueil de la préfecture de 8h30 à 15h30 du lundi au vendredi après prise de rendez-vous au minimum 24 h auparavant au 03 87 34 87 34.

Les observations et propositions pourront être consignées :

- sur le registre à feuillets non mobiles cotés et paraphés par le commissaire-enquêteur, qui sera déposé dans la mairie susmentionnée,
- par écrit à la mairie d'Arry, 1 Grand'Rue (57680), à l'attention de monsieur Robert Cisamolo, commissaire-enquêteur,
- par mail à l'adresse suivante : pref-consultations-forages-captages@moselle.gouv.fr

Toutes les observations écrites du public seront annexées au registre d'enquête.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public, en mairie d'Arry, pour recueillir les observations écrites et orales, selon le calendrier suivant :

* mercredi 6 juillet 2022 : de 10h00 à 12h00

* lundi 11 juillet 2022 : de 10h00 à 12h00

* vendredi 22 juillet 2022 : de 15h00 à 17h00

Le public est invité à prendre connaissance des mesures sanitaires mises en œuvre au plan local et à s'y conformer.

Des informations sur le projet peuvent être obtenues auprès de :

- monsieur le maire d'Arry, 1 Grand'Rue (57680) – 03 87 52 81 12 – Contact : monsieur William Dupuy – Courriel : william.dupuy.arry@gmail.com.

Le dossier d'enquête publique ainsi que l'intégralité des observations sont communicables à toute personne qui en fera la demande et à ses frais auprès du préfet de la Moselle avant l'ouverture de l'enquête publique ou pendant celle-ci.

Une copie du rapport et des conclusions sera tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête en mairie d'Arry, à la préfecture de la Moselle ainsi que sur le site internet des services de l'État en Moselle : « www.moselle.gouv.fr – publications - publicité légale installations classées et hors installations classées - arrondissement de Metz ».

La déclaration d'utilité publique du projet fera l'objet, le cas échéant, d'un arrêté préfectoral.

